

Arrêté du **23 DEC. 2025**
portant délégation de signature spécifique en matière juridique
(Office national des combattants et des victimes de guerre)

La directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG),

VU le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 612-7, L. 612-8 et R. 612-9 à R612-13.

VU le décret du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant de son département ministériel et affecté dans les établissements publics relevant de sa tutelle ;

VU le décret du 15 novembre 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre – Madame VERDIER-JOUCLAS (Marie-Christine) ;

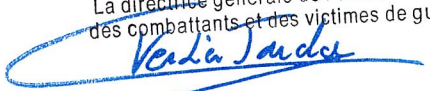
VU l'arrêté du 9 décembre 2025 fixant l'organisation de l'Office national des combattants et des victimes de guerre ;

VU l'arrêté du 4 novembre 2024 portant délégation de signature (Office national des combattants et des victimes de guerre) ;

DECIDE

Article 1 – Du 24 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus, délégation est donnée à Monsieur Axel ABADIE ZAPPATINI, chef du pôle des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, les mémoires en défense présentés devant les juridictions administratives.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ONaCVG.

La directrice générale de l'office national
des combattants et des victimes de guerre

Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS